

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX**  
(Côtes d'Armor)

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE**

**26 PSH 298**

**Portant autorisation d'occupation du parvis devant la bibliothèque et l'école Notre Dame de La Ronce, 19 rue Jeanne d'Arc à l'occasion de la manifestation « Partir en livre » organisée par la Bibliothèque, le mardi 07 juillet 2026, de 11H00 à 18H.**

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et le code de la voirie routière,  
**VU** La demande d'occupation du domaine public 03 juin 2026 par Madame Marion BESNARD, Bibliothèque pour le Service Enfance et jeunesse Bibliothèque.

**ARRETE**

- ARTICLE 1 :** Madame Marion BESNARD, est autorisée à occuper le parvis devant la bibliothèque et l'école Notre Dame de La Ronce, 19 rue Jeanne d'Arc, le mardi 07 juillet 2026 à l'occasion de la manifestation « Partir en livre » le mardi 07 juillet 2026, de 11H00 à 18H.
- ARTICLE 2 :** Il appartiendra au permissionnaire de veiller à laisser le domaine public dans le même état de propreté qu'à son arrivée.
- ARTICLE 3 :** Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 03 juin 2026

  
Thierry SIMELIERE

